

## Subvention pour les diagnostics urbains pour la 2<sup>ème</sup> programmation du contrat de ville

**Rapporteur : M. Le Président**

### Contexte

La ville de Besançon a engagé des opérations de renouvellement urbain sur des sites définis comme prioritaires par le contrat de ville de Besançon 2000-2006.

L'axe 2 du contrat de ville « Aménagement urbain et Habitat » prévoit des actions de restructuration lourde sur les quartiers de la Cité des Acacias, Clairs Soleils, Montrapon Nord, Palente, Planoise.

Ces secteurs connaissent, en effet, des problèmes lourds (insécurité, ségrégation sociale, chômage...) qui nécessitent une restructuration d'ensemble.

Sur la base d'un diagnostic partagé entre les partenaires (Etat, Ville de Besançon, C.A.G.B., Conseil Général, Conseil Régional, CDC, bailleurs), un protocole d'actions a été établi utilisant une palette d'outils :

- des interventions sur le bâti : démolition, reconstruction, réhabilitations, changement de statuts, d'usage des logements...,
- des interventions sur l'aménagement urbain : Désenclavement, aménagement des espaces extérieurs, requalification des équipements urbains (commerces, services publics, transports publics).

### Demande de subventions

Lors du dernier comité de pilotage du contrat de ville du 14 juin 2001, la C.A.G.B. a été interpellée par la Ville et l'Etat pour le financement des études préalables au titre du volet habitat et renouvellement urbain.

Il s'agit de 3 études, dont 2 sont réalisées en maîtrise d'ouvrage de la Société Anonyme de Franche-Comté (Palente et Montrapon Nord) et une en maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon (Clairs Soleils).

Opérations	Maître d'ouvrage	Partenaires / Financeurs						Total TTC
		Ville de Besançon	Etat	Région	Cagb	CDC	Bailleurs	
Etudes préalables R.U. Montrapon Nord Etude "Diagnostic et projet urbain"	S.A.F.C.	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F		250 000 F
Etudes préalables R.U. Palente Etude "Diagnostic et projet urbain"	S.A.F.C.	70 000 F	50 000 F	70 000 F	70 000 F		70 000 F	330 000 F
Etudes préalables R.U. Clairs Soleils Etude "Diagnostic urbain"	Ville de Besançon	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F	50 000 F		250 000 F
<b>Total</b>		170 000 F	150 000 F	170 000 F	170 000 F	100 000 F	70 000 F	830 000 F

Concernant l'opération de Clairs Soleils deux autres études complémentaires ont été engagées correspondant à des besoins de connaissance particuliers : « population immigrée, phénomènes communautaires et lieux de culte » et « insécurité et délinquance ».

Il n'a pas semblé judicieux à la Commission Politique de la Ville de s'impliquer dans le financement de ces études complémentaires car elles portent sur des thèmes où l'intervention de la C.A.G.B. n'est pas encore définie dans le cadre de la nouvelle compétence « politique de la ville ».

Bien que la C.A.G.B. soit déjà invitée à participer aux réunions techniques et au comité de pilotage de suivi de ces études, leur financement permettra à la C.A.G.B. d'être associée plus étroitement aux réflexions préalables et d'émettre le point de vue de l'agglomération sur la requalification de ces quartiers et les scénarios envisageables.

L'implication de la C.A.G.B., à l'amont des projets, conduira également à identifier les opérations prioritaires pour l'agglomération et les types d'interventions possibles dans le but d'élaborer un règlement des aides définissant les modalités de financement des opérations de renouvellement urbain.

**A l'unanimité moins deux voix contre et une abstention, le Conseil de Communauté décide :**

- **de financer les études de diagnostic et projet urbain à hauteur des sollicitations soit :**
  - **pour la SAFC : 50 000 F, opération Montrapon Nord - îlot Bouloie / Montboucon,**
  - **pour la SAFC: 70 000 F, opération Palente - îlot Scaremborg,**
  - **pour la Ville de Besançon : 50 000 F, opération Clairs Soleils.**

Pour extrait conforme,

Le Président